

Affaire T-124/89

Eberhard Kormeier contre Commission des Communautés européennes

« Fonctionnaire — Allocation pour enfant à charge —
Répétition de l'indu »

Arrêt du Tribunal (cinquième chambre) du 28 février 1991 126

Sommaire de l'arrêt

*Fonctionnaires — Répétition de l'indu — Conditions — Irrégularité évidente du versement —
Connaissance par l'intéressé — Critères
(Statut des fonctionnaires, art. 85)*

Pour décider si un versement dont a indu-
ment bénéficié un fonctionnaire était affecté
d'une irrégularité si évidente que
l'intéressé ne pouvait manquer d'en avoir
connaissance, auquel cas il est soumis à

répétition en vertu de l'article 85 du statut,
il faut tenir compte, dans chaque cas
d'espèce, de la capacité du fonctionnaire
concerné à procéder aux vérifications
nécessaires.